

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du Syndicat mixte SCOTERS

11 décembre 2007 à Strasbourg

Étaient présent(e)s :

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, Président du Syndicat mixte
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, vice-président du Syndicat mixte
- Madame **Danièle MEYER**, vice-présidente du Syndicat mixte
- Monsieur **Etienne WOLF**, vice-président du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert HABERSTICH**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard INGWILLER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Erwin FESSIONN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard FREUND**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **René LACOGNE**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert LUSTIG**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Alfred MAECHLING**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Danielle MEYER-TRABER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Xavier MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André REICHARDT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Sophie ROHFRITSCH**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Clément WEIBEL**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Rémy WILLMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **René WUNENBURGER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Armand HEINTZ**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gérard OBER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Frédéric LE JEHAN**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Martine ALTERMAIRE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Léger GAUTHIER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gabriel MULLER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul SCHMITT**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul ADAM**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert SCHNEIDER**, membre suppléant du Syndicat mixte

Étaient excusés :

- Madame **Fabienne KELLER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Roland RIES**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Théo SCHNEE**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jacques BIGOT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Philippe DEBS**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hugues GEIGER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert GRAND**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André LOBSTEIN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Pascal MANGIN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Annick de MONTGOLFIER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Francis MUCKENSTURM**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Alfred MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Albertine NUSS**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Pierre SCHLOSSER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André SCHNEIDER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Anne SCHUMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Justin VOGEL**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Sébastien ZAEGEL**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Michel GIRARD**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard Klein**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Claude MARTY**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Catherine ZUBER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard EGLES**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul GUILLOU**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Henri BRONNER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **André STOEFFLER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gérard HAMM**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Eric AMIET**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Louis FREYD**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Etienne BINNERT**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Frédérique LOUTREL**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Richard DIEBOLD**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Charles GROSSKOST**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Denis SCHULTZ**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Geneviève WERLE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Claude LASTHAUS**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Roland MUTHS**, membre suppléant du Syndicat mixte

Autres personnes présentes :

- Monsieur **Claude LIEGEON**, Receveur des Finances
- Madame **Jacqueline TRIBILLON**, directeur du développement urbain/CUS
- Monsieur **Hervé LEROY**, directeur/ADEUS

- Madame **Géraldine MASTELLI**, chargée de mission/ADEUS
 - Madame **Stella STAUB**, directrice du Syndicat mixte
 - Madame **Christine SANCHEZ-MARTIN**, chargée de communication au Syndicat mixte
-

L'ordre du jour est le suivant :

A- Bilan 2007 de la mise en œuvre du SCOTERS et perspectives 2008

- Présentation du travail des commissions en 2007
- Programme de travail 2008 et convention avec l'ADEUS

B- Budget Primitif 2008

C- Avis sur les PLU

- Lampertheim
- Lipsheim
- Vendenheim

D- Questions diverses

Le Président, Robert GROSSMANN, propose de débuter la séance, le quorum étant atteint, et rappelle les points principaux qui seront abordés lors du Comité syndical :

- Faire le bilan du travail de mise œuvre 2007 et valider le programme de travail 2008 ;
- Voter le budget primitif 2008
- Rendre des avis sur les PLU « arrêtés » que les communes ont transmis au Syndicat mixte ;

Il propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour :

♦ Le bilan 2007 de la mise en œuvre du SCOTERS et les perspectives 2008 :

Le Président rappelle que depuis l'approbation, le 1er juin 2006, les élus ont engagé un important programme de mise en œuvre, pour répondre de façon pragmatique et concrète aux objectifs qu'ils se sont fixés dans SCOTERS.

Le programme de mise en œuvre 2007 s'est organisé autour de 4 axes de travail qui sont présentés de manière synthétique :

- **Premier axe : Approfondir les orientations**

Trois commissions ont permis aux élus de débattre et de s'approprier trois problématiques très importantes pour la mise en œuvre des orientations générales du SCOTERS :

- «**Articuler urbanisation et transports en commun**», animé par M. Jean-Daniel ZETER
- «**Habitat/Foncier : Produire 4000 logements par an**», animé par Mme Danièle MEYER
- «**Structurer le territoire : le rôle des bourgs centre**», animé par M. Etienne WOLF

Le président indique que chacun des élus chargés de l'animation de ces commissions présentera un bilan des travaux menés en 2007.

Ces trois commissions sont déclinées de manière très opérationnelle dans deux groupes de travail avec les acteurs de terrain, les **stammtischs** :

- «**Mobiliser le foncier autour des gares**», qui a permis d'engager une discussion entre les élus du Syndicat mixte, RFF, la SNCF, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace afin d'identifier et de lever les blocages liés à l'urbanisation autour des gares.
- «**Développement économique et orientations du SCOTERS**» qui a rassemblé des élus et les membres du club de l'immobilier d'entreprise. Une première réunion a permis d'échanger sur les visions du territoire en matière de développement économique.

Le Syndicat mixte, avec l'appui de l'ADEUS, a également organisé :

- un **séminaire**, à Ostwald, en février 2007, qui a permis de faire le bilan des travaux des commissions en 2006.
- des **visites de terrains** pour présenter six opérations d'habitat intermédiaire et d'habitat aidé sur le territoire de la région de Strasbourg. Ces opérations sont présentées dans le classeur qui a été remis aux élus en début de séance.

- **Deuxième axe de travail : Favoriser la compatibilité**

Les élus du groupe de travail SCOTERS/PLU se sont réuni quatre fois en 2007 et ont analysé 37 dossiers de modification ou révision de POS/PLU pour préparer l'avis du Comité syndical.

Parallèlement, le Syndicat mixte a également travaillé sur l'élaboration d'outils d'appréciation de la compatibilité.

- Troisième axe : Créer des outils

Les élus ont souhaité que le Syndicat mixte et l'ADEUS élaborent des fiches pédagogiques pour identifier les outils appropriés qui faciliteront la mise en oeuvre des orientations générales du SCOTERS et des exemples de réalisation. Neuf thèmes ont été traités en 2007 :

- Le Logement aidé
- La Zone d'aménagement concertée pour produire du logement
- Le Lotissement pour produire du logement
- Le stationnement
- Le stationnement et l'espace public
- Les maisons individuelles et la densité
- Les maisons de ville
- La maison « 4 en 1 »
- Les maisons accolées

Le Président rappelle que l'ensemble des fiches réalisées en 2007 ont été remises dans le classeur intitulé « Guide pratique : du PLU à l'opérationnel ». Ce guide, qui sera complété tous les ans en décembre, donne aux élus les outils pour traduire les orientations générales du SCOTERS dans leur PLU et pour passer à l'opérationnel.

Le travail réalisé sur les indicateurs de suivi du SCOTERS permettra de mesurer le chemin parcouru. Un « état zéro » a été réalisé et une approche de tendance du suivi a été présentée au Comité syndical du 1^{er} juin 2007.

Un comité technique - rassemblant les partenaires du Syndicat mixte : Etat, Région, Département, Communauté urbaine de Strasbourg, ADIRA - a été installé. Il permet de garantir une validation partagée des indicateurs et de l'expertise du Suivi du SCOTERS.

- Coopérer avec les territoires

Le Syndicat mixte a engagé, dans le cadre de l'InterSCoT, une analyse de l'articulation SCoT – Pays. Il a également confié à l'ADEUS un travail sur l'urbanisme commercial et l'élaboration d'indicateurs de suivi à l'échelle de l'InterSCoT.

Le Président demande à Danièle MEYER, Jean-Daniel ZETER et Etienne WOLF de bien vouloir présenter le travail des commissions qu'ils animent.

Présentation des trois commissions par les élus :

Madame **Danièle MEYER** présente la commission «**Habitat/Foncier : Produire 4000 logements par an**» qui a été créée au moment de l'approbation du SCOTERS, elle travaille donc depuis 1 an et demi.

- La commission a travaillé, en 2007, sur les outils fonciers pour produire des logements, sur les différentes densités et les différentes formes urbaines possibles ainsi que sur les relais qui permettent de passer des objectifs du SCOTERS (4000 logements par an, 800 logements aidés, 25% d'habitat intermédiaire) aux objectifs communaux en matière d'habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

(OPAH), Programme Local de l'Habitat (PLH) et futur Plan Départemental de l'Habitat.

- Une visite d'opérations d'habitat intermédiaire dans la région de Strasbourg a été organisée afin de voir plusieurs exemples, comment ils s'adaptent au contexte local : en centre bourg, en extension urbaine, dans des communes plus ou moins urbaines. Cette visite a été l'occasion d'échanger avec d'autres acteurs : les opérations ont été présentées par les élus de la commune, les opérateurs sociaux ou privés et pour certaines par les habitants.
- Une série de fiches qui répondent aux préoccupations exprimées par les élus en commission ont été réalisées : comment produire du logement aidé ? quels sont les outils fonciers disponibles ? Quels sont les avantages et les difficultés de l'habitat intermédiaire ?

Madame MEYER précise qu'en 2008, la commission a choisi de continuer à travailler sur l'habitat intermédiaire qui reste difficile à mettre en œuvre :

- Lors d'une commission : « comment traduire dans le PLU l'objectif du SCOTERS de 25% d'habitat intermédiaire»

Et au cours d'une visite qui permettra de voir la manière dont on peut traiter la question du stationnement dans les différents programmes d'habitat intermédiaire

Monsieur **Jean-Daniel ZETER** présente la commission «**Articuler urbanisation et transports en commun**».

- La commission a travaillé en 2007 sur l'organisation urbaine autour des gares, les enjeux de la desserte périurbaine par le réseau de bus, dans le cadre de la refonte du réseau 67 par le Conseil général du Bas-Rhin, et la problématique centrale du stationnement :
 - le stationnement des habitants : la norme de stationnement privée, l'aménagement du stationnement public
 - la problématique des parkings de rabattement : à quoi ils servent, comment peut-on les calibrer et les localiser le plus efficacement possible ?
- Une visite a été organisée à Truchtersheim pour illustrer la façon dont une commune peut gérer le stationnement dans son PLU et sur le terrain
- Une série de fiches qui répondent aux préoccupations exprimées par les élus en commission ont été élaborées : quels sont les leviers qui existent dans le PLU pour répondre aux besoins de stationnement au plus juste ? Comment calibrer le stationnement dans un lotissement ? Comment aménager un espace public avec du stationnement ?

La commission a choisi de continuer à travailler, en 2008, sur deux thèmes :

- Quelles solutions en transports en commun pour quels territoires ? : il y a toujours plusieurs solutions de transport en commun, lesquelles s'adaptent le mieux à chaque territoire du SCOTERS ?

- Quelle articulation des nouveaux projets d'équipements ? Il y a plusieurs projets d'équipements dans la Région de Strasbourg, avec des maîtres d'ouvrage différents, des objectifs et des calendriers différents. Comment fonctionnent-ils ensemble et comment peut-on anticiper dans l'aménagement des communes (PLU, nouvelles opérations...) ?

Monsieur Etienne WOLF présente ensuite la commission «**Structurer le territoire : le rôle des bourgs centre**», créée en novembre 2007.

Il précise que son objectif est de donner aux bourgs centres les outils techniques, financiers et réglementaires pour jouer leur rôle au sein de leur bassin de vie et à l'échelle de la région de Strasbourg. Un travail particulièrement important au moment où les bourgs centres ont en chantier l'élaboration de leur PLU.

Monsieur WOLF présente le contenu de la première réunion : Etre bourg centre : Qu'est ce que cela signifie ? Quels sont les enjeux de la centralité ? Quelles sont aujourd'hui les attentes et les difficultés des bourgs centres pour assurer leur rôle au sein du bassin de vie et plus largement de la région de Strasbourg ? Quelles sont les attentes des communes du bassin de vie par rapport à leur bourg centre ?

En 2008, la commission souhaite continuer à travailler sur deux axes :

- Quelle participation des bourgs centres à l'effort de construction de logements ? Quelle complémentarité avec leur bassin de vie ?

Sur ce point, la commission souhaite que le Syndicat mixte accompagne les bourgs centre et leurs intercommunalités sur la question de l'habitat et engage avec elles un programme de travail sur l'analyse de leurs besoins. Monsieur WOLF soumet cette proposition au Comité syndical.

- Equipements structurants : De quels équipements ont besoin les bourgs centre pour répondre à leur vocation ? Comment peuvent-ils les financer ? Comment partager les charges de centralité

Daniel HOEFFEL souligne que les bourgs centres doivent se développer dans un esprit de complémentarité et de subsidiarité, comme la CUS, qu'ils ne sont pas indépendants du reste du territoire. Il existe de nombreuses interdépendances, comme les transports en commun, par exemple.

Robert GROSSMANN partage cette analyse.

Xavier MULLER explique que Strasbourg ne peut pas prendre en charge l'ensemble du logement social et de l'habitat intermédiaire sur le territoire, comme les bourgs centres ne le peuvent pas. L'intercommunalité toute entière a un rôle dans ce domaine. Il est donc nécessaire de voir l'habitat et l'activité à l'échelle des communautés de communes. Il précise qu'il y a également les questions financières. Le SCOTERS ne peut pas intervenir dans ce domaine, mais le Conseil régional et le Conseil général devraient travailler sur ce sujet.

Frédéric LEJEHAN souligne que cela ne concerne pas uniquement les bourgs centres, mais également les communes qui sont déjà dotées d'équipements structurants comme les gares. Il s'agit de densifier de manière privilégiée là où il existe une gare, ou un futur arrêt du TSPO.

Erwin FESSMANN indique que le problème du financement est récurrent. Les communes grandissent et ont de plus en plus besoin d'équipements (écoles, tennis...), mais elles n'ont pas la Taxe professionnelle. Comment s'exprime la solidarité, notamment financière ?

Etienne WOLF est d'accord avec tout ce qui a été exprimé, les bourgs centres sont d'accord avec un développement prioritaire à proximité des gares, mais la question du financement des équipements liés à l'augmentation de la population et de l'ensemble des charges de centralités doit être abordé. Les bourgs centres ne pourront pas assumer seuls.

Paul ADAM propose une étude approfondie des revenus des communes et intercommunalités au regard des objectifs de densification et des aménagements structurants à réaliser.

Bernard INGWILLER précise que les dispositifs financiers existent déjà au Conseil régional et au Conseil général et que les structures intercommunales, elles aussi existent. Il s'agit donc plus de décisions politiques : il faut se donner les moyens de faire.

Danièle MEYER précise qu'il y a des bourgs centres de différentes tailles, des petits comme Rhinau et Gerstheim. La question du financement des transports en commun se pose, pour faire des sites propres ou des voies réservées. Il existe encore de la place sur la bande Rhénane, il n'est pas question de ne développer que sur les axes ferrés. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il existe parfois des difficultés à s'entendre au sein des intercommunalités : il faut faire attentions aux communes tout en essayant d'ouvrir les esprits.

Robert GROSSMANN précise qu'une augmentation de population ne veut pas forcément dire une école en plus. Mais il faut des équipements collectifs, il faut une solidarité financière envisagée avec le Conseil régional et le Conseil général. Le financement ne doit pas être un frein.

Jean-Daniel ZETER précise que le Conseil général a intégré dans son dispositif « Contrat de territoire », la question des nouvelles charges de centralités. Mais il laisse la responsabilité aux communautés de communes de définir leurs besoins. Ce n'est pas au Conseil général d'imposer une politique aux bourgs centres.

Etienne WOLF précise que les bourgs centres veulent faire, mais qu'ils veulent être épaulés. A ce titre, il demande si le Syndicat mixte peut accompagner les intercommunalités dans la définition des objectifs en logement.

Robert GROSSMANN indique qu'il est favorable à une étude plus précise de la déclinaison des objectifs du SCOTERS sur le thème du logement pour les intercommunalités.

Le Comité syndical valide cette proposition qui sera joutée au programme de travail 2008.

Le Président passe ensuite la parole à André REICHARDT qui a accueilli à Souffelweyersheim le premier « Stammtisch » sur le développement économique. André REICHARDT précise que cet échange avec la société civile lui a paru très intéressant. Il a permis de souligner les contraintes du développement de l'activité économique, l'intérêt des acteurs pour le commerce, et les attentes concernant la logistique qui, malheureusement, ne

semblent pas être une priorité pour les élus. Cette « confrontation » était intéressante et souligne la nécessité de rapprocher les points de vue pour travailler sur l'intérêt général.

Le Président remercie l'ensemble des élus qui sont intervenus pour ce bilan très intéressant qui souligne la nécessité de continuer à travailler au sein des ces commissions. Il aborde ensuite le programme de travail 2008.

Il rappelle que depuis le début de l'élaboration du SCOTERS, les études sont confiées à l'ADEUS, organisme d'études auquel le Syndicat mixte adhère, et dont il est l'un des partenaires actifs. Il est prévu de prolonger ce partenariat, qui s'est d'ores et déjà réorienté vers la phase de suivi et de mise en œuvre, et il est prévu un montant de 150 000 € pour 2008, identique à celui de 2007.

Le travail de l'ADEUS consistera en 2008 à :

- Préparer et animer les trois commissions, « Habitat et Foncier », « Articuler urbanisation et transports en commun », « Structurer le territoire : le rôle des bourgs centres » ;
- Contribuer à l'organisation des Stammtisch « Mobiliser le foncier autour des gares », « Produire 800 logements aidés par an de façon équilibrée sur le territoire », « Développement économique et orientations du SCOTERS » ;
- Réaliser une étude sur le foncier mobilisable près des gares, en dehors des emprises RFF et identifier les clés d'une stratégie d'aménagement des gares.
- Organiser le séminaire de mise en œuvre, qui permettra de restituer le travail réalisé par les commissions et les stammtisch ;
- Suivre les indicateurs du SCOTERS, faire le bilan de la deuxième année de mise en œuvre et animer le comité technique
- Poursuivre les études de l'InterSCoT sur l'urbanisme commercial et les indicateurs de suivi.
- Réaliser un document de synthèse sur l'esprit du SCOTERS, destiné aux élus ;
- Organiser des visites de terrain
- Réaliser de fiches pédagogiques
- Contribuer aux réflexions, à la méthode et aux documents techniques réalisés par le Syndicat mixte

Au-delà du pilotage des missions confiées à l'ADEUS, le Syndicat mixte travaillera directement sur différents thèmes :

- Analyser et élaborer des outils d'appréciation de la compatibilité des documents d'urbanisme ;
- Présenter le SCOTERS et les enjeux aux élus de chaque collectivité membre du Syndicat mixte
- Réaliser une étude dans le cadre de l'InterSCoT sur l'articulation SCoT-Pays
- Piloter l'étude sur le foncier près des gares. Cette étude permettra d'avoir une connaissance approfondie de l'ensemble du foncier mobilisable près des gares fera l'objet d'un copilotage et d'un financement de RFF de 20 000 €.
- Accompagner les communes et communauté des communes dans l'identification des besoins en logements par rapport aux orientations du SCOTERS
- Mettre en œuvre des actions dans le cadre de l'Eurodistrict

- Élaborer les actions de communication : charte pour tous les documents du Syndicat ; adaptation du site Internet à la mission de mise en œuvre ; réalisation du magazine N°13 ;
- Élaborer des outils techniques : guide rassemblant les fiches pédagogiques, fiches compatibilité, guide technique...
- Capitaliser et communiquer sur le programme de mise en œuvre.

L'étendue du programme de travail 2008 justifie la participation du Syndicat mixte pour le SCOTERS au programme partenarial de travail de l'ADEUS, à hauteur de 150 000 euros pour l'année 2008.

Le Président, Robert GROSSMANN propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

1. *Approuve le programme de travail des études du SCOTERS pour l'année 2008*
2. *Charge le président du Syndicat mixte de la signature d'une convention financière avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

Adopté à l'unanimité

♦ Le deuxième point à l'ordre du jour concerne le **Budget primitif 2008**

Le président rappelle que ce projet de budget a été précédé d'un débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la précédente réunion du Comité syndical, le 15 octobre 2007 à Strasbourg. Le rapport qui a été transmis reprend les principales orientations débattues lors de ce Comité.

En ce qui concerne les recettes, elles se répartissent traditionnellement entre les participations des membres du Syndicat mixte, et celles provenant des partenaires extérieurs.

Pour le **Conseil régional d'Alsace**, la règle de financement du suivi et de la mise en œuvre adoptée est la suivante : 25 % du coût des études, plafonné à 160 000 €, hors frais de structure et de communication. La Région sera donc sollicitée à hauteur de **37 500 €** pour aider la mise en œuvre du SCOTERS.

Pour le **Conseil Général du Bas-Rhin**, les règles de co-financement prévoient un subventionnement compris entre 20% et 40 % du coût des études, hors frais de structure et de communication. Le Département sera sollicité à hauteur de **35 000 €** pour aider la mise en œuvre du SCOTERS.

Le restant des recettes doit être partagé par les membres du Syndicat à raison de la règle statutaire « $\frac{3}{4}$ CUS, $\frac{1}{4}$ EPCI et communes hors CUS ». L'enveloppe relative à la contribution des membres s'élèverait à **323 000 €**. Le président rappelle qu'elle était de 350 000 € en 2007.

Il est également prévu d'engranger le fruit de la vente des coffrets SCOTERS, pour un montant de **2000 €**.

Concernant les recettes d'investissements, elles représentent environ 40 000 €, financés par les seuls amortissements de nos immobilisations (40 000 €).

Concernant les dépenses, le Président rappelle que le détail des missions confiées à l'ADEUS a été précisé, et que la participation du Syndicat mixte au programme partenarial de travail de l'ADEUS à hauteur de 150 000 euros pour l'année 2008, est identique à celui de l'année 2007.

La deuxième dépense concerne le programme de travail de l'administration du Syndicat mixte et son coût.

Coût du personnel du Syndicat mixte

Les coûts prévus pour 2008 ont été calculés en fonction du maintien de l'administration et de ses agents actuels. Rappelons qu'elle est composée de 2 personnes :

- 1 directeur, 1 assistante de direction, chargée de communication. On y ajoutera la présence de quelques stagiaires, en général indemnisés au tarif « stage ». Le coût du personnel est de 139 300 € pour 2008. Ce coût inclus la participation au Centre de gestion.

Coût de gestion courante

Le coût du fonctionnement du Syndicat mixte est basé sur le coût des années antérieures pour les chapitres stables, sachant que certains postes devraient diminuer en volume. Il en est ainsi notamment des postes consacrés aux honoraires et aux frais de télécommunications.

Les coûts de gestion prévisionnelle sont évalués à **66 200 €** en fonctionnement.

Coût des dépenses de communication

Le Président rappelle que le magazine a vu le jour en 2007, le n° 12 en juin dernier. Il paraît nécessaire de maintenir la production d'au moins un magazine par an, le n° 13 pouvant faire le point sur le suivi et la mise en œuvre du SCOTERS.

Par ailleurs, il a été validé par le Comité syndical du 15 octobre 2007 de développer des outils de communication pour capitaliser et valoriser le travail de mise en œuvre du SCOTERS. Ces dépenses de communication pourraient être payées sur le budget d'investissement, cela permettant de récupérer la TVA. 27 500 € sont prévus sur le compte 202, auquel il faut ajouter 12 500 € concernant d'autres frais de reproduction, en fonctionnement. (intégrés dans les coûts de gestion courante présentés précédemment).

Les tâches de communication peuvent représenter une provision dimensionnée aux alentours de **40 000 €**.

Coût des investissements

Les types de dépenses d'investissement concernent :

- le mobilier, l'informatique, les logiciels, le matériel divers
- les dépenses d'investissement liées aux études du SCOTERS lui-même (*nota : la circulaire d'application de la loi UH ne dit rien sur le suivi et la mise en œuvre des SCOT*).

Concernant le premier point, il faut prévoir le budget de la mise à plat du Site Internet du Syndicat mixte. Une provision de 8 500 € permet de couvrir les dépenses pour le Site Internet, le renouvellement de matériel existant, ainsi que des dépenses aujourd'hui peu prévisibles. Concernant le deuxième point, seront affectées notamment les dépenses de reprographie, donnant lieu à récupération de TVA.

Le Président propose d'ouvrir le débat. Il n'y a pas de question ni de remarque. Il propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du président
après en avoir délibéré,
DECIDE*

D'APPROUVER, chapitre par chapitre, le budget primitif 2008 présenté :

Budget de fonctionnement :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
(012) Personnel, y.c <i>cotisation CG</i>	139 300 €	(7475) CUS	242 250€
(65) Suivi et mise en œuvre	151 000 €	(7474 et 7475) <i>Communes hors CUS</i>	80 750 €
(011) Gestion <i>fonctionnement</i>	66 200 €	<i>Etat (DGD ou autre)</i>	
(022) Dépenses imprévues <i>de fonctionnement</i>	1000 €	(7472) Région	37 500 €
		(7473) Département	35 000 €
(6811) : dotations aux <i>amortissements des</i> <i>immobilisations incorporelles</i> <i>et corporelles</i>	40 000 €	(7718) Divers <i>(vente/coffrets)</i>	2 000 €
Total	397 500 €	Total	397 500 €

Budget d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
(202) : <i>frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme</i>	27 500 €	(280) : <i>immobilisations incorporelles</i>	27 000 €
(205) Conc. Droits simil.brevet, lic., marques, proc.	1 500 €	(281) : <i>immobilisations corporelles</i>	13 000 €
(21) Divers : mobilier, logiciels, informatique...	11 000 €		
Total	40 000 €	Total	40 000 €

Adopté à l'unanimité

- ♦ Le point C de l'ordre du jour qui concerne l'avis que le Syndicat mixte est amené à donner sur les PLU.

Depuis le mois d'octobre 2007, le Syndicat mixte été saisis par sept communes. Le groupe « SCOTERS/PLU » s'est réuni le 19 novembre à Hindisheim pour examiner des dossiers de PLU « arrêtés » ou modifiés. Les dossiers modification n'appelant aucune remarque au regard de la compatibilité avec le SCOTERS et ne nécessitant pas de délibération du Comité syndical, ils ne seront pas présentés aujourd'hui.

Trois dossiers de PLU « arrêtés » sont présentés.

Le Président rappelle que les membres du Comité syndical ont été destinataires :

- d'un rapport de synthèse qui présente chaque dossier
- de trois projets de délibérations

- **Lampertheim**

L'avis proposé sur le PLU arrêté de la commune de Lampertheim est le suivant : le PLU ne présente pas de problème de fond au regard de la compatibilité avec le SCOTERS. Le rapport de présentation pourrait être précisé afin de bien indiquer que la commune participe à l'effort de construction dans l'aire du SCOTERS. A cette fin, il serait intéressant de prévoir un échéancier d'ouverture des zones d'urbanisation future pour les zones destinées à l'habitat.

Le Président demande s'il y a des questions.

Rémy WILLMANN indique qu'on lui a fait part d'un problème d'un exploitant par rapport au secteur de sortie d'exploitation prévu dans le PLU.

Daniel HOEFFEL confirme l'intervention de son collègue, mais souligne que la commune souhaite s'étendre, ce qui peut poser des problèmes aux agriculteurs. La commune ne souhaite

certainement pas le brimer, mais il faut trouver un équilibre entre développement et agriculture.

Il n'y a pas d'autre remarque. Le Président propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine en date du 18 octobre 2007, de la Communauté urbaine de Strasbourg sur le PLU de la Commune de Lampertheim, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Indique que le PLU de la commune de Lampertheim ne présente pas de problème de fond au regard de la compatibilité avec le SCOTERS. Le rapport de présentation pourrait être précisé afin de bien indiquer que la commune participe à l'effort de construction dans l'aire du SCOTERS. A cette fin, il serait intéressant de prévoir un échéancier d'ouverture des zones d'urbanisation future pour les zones destinées à l'habitat.

Adopté à l'unanimité

- Lipsheim

Le président indique que le groupe de travail n'a pas fait de remarque particulière sur ce dossier de PLU. Il n'y a pas de question, le président propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine en date du 25 octobre 2007, de la Communauté urbaine de Strasbourg sur le PLU de la Commune Lipsheim, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

*Vu la proposition d'avis du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;
N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de PLU de la commune de Lipsheim.*

Adopté à l'unanimité

- **Vendenheim**

Le président indique que le groupe de travail n'a pas fait de remarque particulière sur ce dossier de PLU. Il n'y a pas de question, le président propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine en date du 18 octobre 2007, de la Communauté urbaine de Strasbourg sur le PLU de la Commune Vendenheim et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la proposition d'avis du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;

N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de PLU de la commune de Vendenheim.

Adopté à l'unanimité

Le Président remercie les membres d'avoir participé à ce Comité syndical. Les points de l'ordre du jour étant épuisés, et plus personne ne demandant la parole, le Président Robert GROSSMANN clôture la séance.

**Le Président,
Robert GROSSMANN**